

Pour un pacte territorial entre l'État et les collectivités sur le service public de la rénovation de l'habitat France Rénov'

Contribution sur l'avenir du service public de la performance énergétique de l'habitat

Sur la base de la [note de cadrage de la consultation >>](#), les adhérents de l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP - Territoires de projet) ont souhaité produire une **contribution collective**, ayant fait l'objet de travaux communs.

Reprenant la définition de l'article L.232-1 du code de l'énergie : "*Le service public de la performance énergétique de l'habitat vise à accroître le nombre de projets de rénovation énergétique et à encourager les rénovations performantes et les rénovations globales (...). Il assure l'information, le conseil et l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique. Le service public de la performance énergétique de l'habitat favorise la mobilisation des professionnels et du secteur bancaire, l'animation d'un réseau de professionnels et d'acteurs locaux et la mise en place d'actions facilitant la montée en compétences des professionnels*", les adhérents de l'ANPP souhaitent rappeler leur engagement pour la transition énergétique et la rénovation de l'habitat.

Axe fort de la stratégie gouvernementale, pour **tendre vers la neutralité carbone et répondre à nos objectifs climatiques d'ici 2050**, la rénovation énergétique des bâtiments privés (logements en priorité) et publics (ERP) reste un levier essentiel mais complexe, nécessitant une mobilisation conjointe des particuliers et des autorités publiques (État / collectivités). Cette mission de service public est portée par de nombreux Pays/PETR – certains depuis 2006 – et ce, dans une démarche d'accompagnement et de conseils aux particuliers et acteurs du Territoire, beaucoup étant constitués en guichet d'information, parfois uniques (modèle à capitaliser et à diffuser).

Ce jour, il est estimé à 75 le nombre de Territoires de projet (*sur les 268 que compte la France, soit 62% du territoire et 47% de la population française*) portant la mission de service public de la performance énergétique de l'habitat, soit **près de 7 millions de Français** (12% de la population), pour 6.600 communes (sur 34.944, soit 19%).

Cette mission de service public a fortement évolué, au gré des évolutions législatives et réglementaires. La tendance générale observée depuis plusieurs années par le réseau est une **complexification croissante des dispositifs**, une difficulté de lecture dans les financements et les modalités d'accompagnement, qui peuvent désorienter et démotiver tant les conseillers que leurs interlocuteurs, tout en précarisant les conventions PIG des collectivités. Le SARE, les OPAH-PIG, le prochain MAR, doivent tendre vers une simplification et meilleure articulation, et en ce sens, France Rénov' est une initiative bienvenue, et surtout attendue.

À ce jour, les Territoires de projet, malgré leur implication, **peinent à pérenniser des équipes sur le long terme et à trouver des candidats** aux postes de conseillers France Rénov'. Ils manquent principalement d'un appui financier et matériel à la fois conséquent et stable, permettant d'offrir des perspectives sur un temps long.

Nous plaçons donc pour une **meilleure articulation État/collectivités** sur le sujet, et une forte association des parties prenantes dans la définition et l'organisation du nouveau cadre.

Dans le même esprit, nous nous interrogeons sur les orientations qui sembleraient être arbitrées tendant progressivement vers une privatisation de ce service public. Cette orientation ne saurait être acceptée.

C'est dans ce contexte que les collectivités locales, constituées en groupements d'EPCI (Pays, PETR ou syndicats mixtes), porteuses des actions en matière de service public de la performance énergétique de l'habitat, ont entrepris, sous la présidence de Martine BOUTILLAT, Présidente du Pays d'Épernay, administratrice ANPP - Territoires de projet, et l'animation de Delphine DAVID, Directrice du Pays Beaunois, la rédaction de cette **contribution en réponse à la consultation lancée** par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, le Ministère de la Transition énergétique, de l'ADEME et de l'ANAH.

Dans la configuration actuelle, les Territoires constatent :

- L'importance de ce **service public gratuit, neutre et indépendant** à destination de tous les publics, principalement des plus vulnérables, et donc les plus exposés à la précarité énergétique
- La **démarche désintéressée de la sphère publique** permettant de consacrer un accompagnement global de tous, couvrant une dimension sociale, certes chronophage mais bien souvent aux bénéfices des plus précaires, que le privé ne saurait prendre pleinement en compte et en charge
- La **diversité des situations d'une région à l'autre, d'un territoire à l'autre**, en termes de gouvernance, d'organisation, des réseaux d'acteurs et situations locales dans le portage et l'exercice de cette compétence
- La **difficulté de trouver des prestataires privés de qualité et de confiance** pour la bonne mise en œuvre opérationnelle de cette compétence, et un risque d'accentuer les fraudes et les arnaques en l'absence d'un système de régulation et de contrôle efficace
- La **difficile attractivité des métiers** dans un recrutement de plus en plus compétitif, du fait du faible niveau de financement des postes, donc des salaires, de leur technicité en croissance (problématique double des outils et de la montée en compétences, donc de la formation originelle et continue) et de la difficulté à se projeter sur un temps long dans un contexte de remise en cause permanente des dispositifs (besoin impératif de sécurisation financière sur du plus long terme)
- Une **instabilité dans la désignation nominative du dispositif** entravant une bonne identification nécessaire des citoyens (Mon accompagnateur Renov', Espace France Renov', Espace FAIRE, Espace Info Énergies...), ainsi que dans la structuration et la gouvernance (manque de lisibilité et de visibilité qui ne permet pas de se projeter sereinement, donc de conforter et garantir le service rendu)
- Plus globalement, le **manque d'anticipation** concernant l'avenir du cadre réglementaire et financier de la mission de service public et une concertation qui devrait être menée à une échelle régionale, afin d'entendre les territoires et de coconstruire les principes du nouveau cadre national (d'autant que les Régions jouent ou ont un rôle éminent à jouer, comme le prouvent les retours d'expériences récentes)

Dans le cadre de la réflexion engagée sur le devenir du service public de la rénovation de l'habitat, les Territoires affirment :

- Primordial le **maintien d'un service public de la performance énergétique de l'habitat**, garant d'une neutralité et d'une couverture complète des populations. En effet, la mise en place des MAR doit s'exercer dans le cadre d'une mission de service public, afin de garantir un accompagnement de tous les projets, des plus modestes aux plus complexes, dans une recherche de performance la plus aboutie possible et d'optimisation financière pour l'ensemble des ménages
- Indispensable une **couverture globale du territoire** qui s'appuie sur l'échelle de proximité mutualisée. Ainsi, en application du principe de différenciation, il est nécessaire de laisser aux territoires la liberté de se structurer à l'échelle de l'EPCI ou de leurs groupements et de conforter/réajuster les systèmes organisés préexistants
- Être favorable à la **généralisation d'une organisation en guichets uniques territoriaux (qui ont fait leurs preuves sur le terrain comme portes d'entrée des dispositifs) et ne pas souhaiter que leur rôle se limite à un simple accueil de premier niveau** pour orienter vers des prestataires privés
- Important de **maintenir un engagement pour un accompagnement à la rénovation globale, mais aussi** en permettant un accompagnement à la réalisation des projets **par étape**, notamment pour les foyers les plus modestes. A ce titre, conditionner le financement des audits énergétiques à la réalisation de travaux « éligibles » se révélerait être une erreur
- Pertinent de soutenir et **généraliser le dispositif de "Caisse d'avance" gratuit** pour les plus modestes, permettant une avance des aides financières aux travaux et une réduction significative du besoin de trésorerie nécessaire au financement d'un projet de rénovation performant. Ce levier, complémentaire aux dispositifs d'eco-prêt à taux zéro, se révèle indispensable pour permettre la réalisation de projets de rénovation globale pour les publics modestes et très modestes.
- Indispensable de tendre vers un niveau élevé et stable de financement de l'ingénierie, en **sortant de la rémunération à l'acte (part variable trop aléatoire pour projeter sereinement et durablement le service, et ses emplois)**, telle qu'elle est pratiquée actuellement, car l'accompagnement au changement prend du temps et nécessite de confier ces missions à des personnes qualifiées
- Nécessaire de compléter la **formation des techniciens à la dimension sociale** de leur mission de service public auprès de publics précaires
- Utile de doter ces techniciens d'un seul et même outil mutualisé et multifonctionnel, pour accompagner un parcours des ménages qui doit être davantage fluidifié, avec une claire et nette répartition des rôles de chaque partie prenante
- Qu'il est temps d'**instaurer une concertation anticipée et continue** avec les parties prenantes préalablement à toute évolution du dispositif, incluant Régions et Départements

De plus, en raison des enjeux auxquels nous sommes exposés, ANPP - Territoires de projet rappelle également que le soutien à la performance énergétique de l'habitat privé doit être complétée par des dispositifs de soutien à l'amélioration de la performance des bâtiments publics et des bâtiments professionnels, dont agricoles ; en articulation avec les démarches de rénovation et redynamisation globale type Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, dispositif Bourg-Centre...